



FOCUS N°72

Quelle est la distance entre le domicile des enfants bruxellois et leur école ?

MORGANE VAN LAETHEM & THOMAS ERMANS

Aller à l'école fait partie du quotidien des enfants et de leurs parents. Mais quelle est la distance parcourue quotidiennement par les enfants bruxellois pour se scolariser ? Comment varie cette distance domicile-école selon la filière d'enseignement suivie par l'enfant mais aussi son lieu de résidence ? Autant de questions qui sont explorées dans ce Focus.

Introduction

Aller à l'école fait partie du quotidien des enfants et de leurs parents. Lorsqu'ils sont inscrits dans une école, les élèves ont l'obligation d'être présents : les déplacements domicile-école ne sont donc pas optionnels. Ces déplacements sont importants à divers égards. Ils représentent une part importante du trafic à l'heure de pointe, notamment du trafic automobile (Brandeleer et Ermans, 2019), et contribuent de ce fait à de nombreuses nuisances en matière de congestion, de pollution ou de consommation d'énergie. Pour les ménages, les déplacements domicile-école constituent également des temps de déplacement difficilement contournable, qui s'insèrent dans les routines quotidiennes des enfants et des parents qui les accompagnent.

Ce Focus s'intéresse à une dimension particulière de ces déplacements : l'éloignement entre le lieu de résidence et le lieu de scolarisation. Celle-ci constitue une contrainte fondamentale des mobilités scolaires. Ce Focus mesure l'éloignement entre le domicile et l'école par la distance à vol d'oiseau. Individuellement, à mode de déplacement équivalent, plus les distances sont élevées et les durées importantes, plus les déplacements sont pénibles et mettent en tension la réalisation du programme

d'activité des ménages. Collectivement, plus les distances sont élevées, plus la prise en charge, au sens large, des déplacements par l'action publique est complexe et coûteuse.

Dans un contexte de (libre) choix scolaire, de multiples variables influencent le choix de l'école et l'éloignement domicile-école :

- ▶ l'offre scolaire (nombre d'écoles, répartition, disponibilité... mais aussi la réputation (Draelants, 2014)),
- ▶ la demande scolaire (nombre d'élèves et leur distribution spatiale, caractéristiques individuelles d'ordre économique, social et culturel),
- ▶ le contexte spatial et fonctionnel (par exemple l'accessibilité en transport en commun ou la qualité des services et équipements de mobilité).

Les distances domicile-école qui résultent de ce contexte ne sont donc pas nécessairement les distances les plus courtes. Ainsi, d'après Friant (2015), seuls 20 % des enfants sont scolarisés dans l'école secondaire la plus proche de leur domicile.

Le choix des écoles est également soumis à des mécanismes de priorisation des élèves, les fameux décrets inscription (Vlaamse Overheid, 2011 ; Ministère de la Communauté Française, 2010). Ils produisent également des effets sur la distance domicile-école. (→ Encadré 3).



1. Méthodologie - Données d'enseignement et calcul des distances domicile-école

La base de données origine-destination des élèves

Les données exploitées pour constituer la base de données des origine-destination des élèves sont issues des fichiers de comptage des élèves de la Communauté française et de la Communauté flamande, c'est-à-dire des effectifs scolarisés dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire (hors 4^e degré) organisé et/ou subventionné par les Communautés¹. Pour l'année scolaire 2021-2022, la base de données reprend l'ensemble des enfants résidant en Région de Bruxelles-Capitale, quel que soit leur lieu de scolarisation, à condition que soit renseigné le lieu d'implantation de leur école, leur secteur statistique de résidence et leur position dans l'enseignement (niveau, type, forme).

L'offre dans l'enseignement est fortement segmentée

Dans le système d'enseignement actuel, et particulièrement à Bruxelles, l'offre est fortement segmentée : l'enseignement se décline en niveau, type, forme, options, type d'enseignement spécialisé, etc. auxquels s'ajoutent les Communautés, les réseaux et le pouvoir organisateur. Dans le cadre de ce Focus, l'analyse portera sur la différenciation des distances en fonction du niveau, du type et de la forme d'enseignement (①) sur les distances domicile-école des enfants bruxellois (quelle que soit la Communauté) avant d'analyser, à segment égal, l'impact du choix linguistique. En raison de son régime tout à fait particulier, à savoir deux jours à l'école et trois jours en entreprise, l'enseignement en alternance a été exclu de nos analyses.

Mesure de la distance à vol d'oiseau : une précision variable sur la localisation des lieux de domicile et des écoles

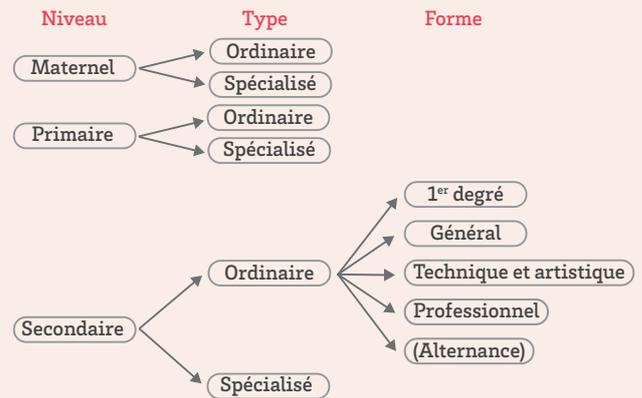
La mesure de la distance à vol d'oiseau entre le domicile et l'école nécessite de connaître les coordonnées cartographiques de ces localisations. Cette information n'est cependant pas toujours disponible et il est donc nécessaire, le cas échéant, de l'approximer.

À l'aide des données des Communautés française et flamande, ce Focus s'intéresse aux distances domicile-école de l'ensemble des élèves bruxellois-es, quel que soit leur lieu de scolarisation (en Région bruxelloise ou ailleurs en Belgique). L'objectif est de décrire la variabilité de l'éloignement domicile-école, que ce soit en fonction des segments d'enseignement (niveau, type, forme, communauté) (→ Encadré 1) ou du lieu de domicile des élèves (quartiers de résidence en Région bruxelloise).

Les distances domicile-école sont plus longues dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement fondamental

En 2021-2022, 224 024 enfants bruxellois fréquentaient les écoles organisées et/ou subsidiées par les Communautés, dans l'enseignement maternel, primaire ou secondaire². La distance médiane domicile-école tous niveaux confondus était de 1,2 km

① SEGMENTATION DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE



- Pour chaque enfant, le **lieu de domicile** est connu au niveau du secteur statistique. Pour mesurer la distance à vol d'oiseau, le point correspondant au barycentre démographique du secteur statistique est utilisé. Le barycentre démographique correspond à la moyenne des coordonnées cartographiques de chaque adresse habitée du secteur, pondérée par le nombre d'habitantes.
- Les **écoles** sont directement localisées par leurs coordonnées cartographiques quand elles sont localisées en Région de Bruxelles-Capitale et dans la périphérie proche (environ 5 km des limites régionales). Dans le reste de la zone RER (voir Lebrun *et al.*, 2012 : 7), c'est le barycentre démographique de la section de commune (code NIS à 6 chiffres) qui approxime la localisation de l'école et, au-delà, dans le reste de la Belgique, c'est le barycentre démographique de la commune (code NIS à 5 chiffres).

(②), c'est-à-dire que la moitié des enfants allaient dans une école à moins de 1,2 km à vol d'oiseau de leur domicile et l'autre moitié dans une école à plus de 1,2 km.

L'éloignement entre le domicile et le lieu de scolarité tend à augmenter avec le niveau d'enseignement. La distance à vol d'oiseau médiane (→ Glossaire) passe ainsi respectivement de 0,7, à 0,9 et 2 km dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire. La différence est particulièrement importante au passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire : la médiane des distances à vol d'oiseau fait plus que doubler. Ceci s'explique par

- des implantations en moyenne plus grandes et moins nombreuses dans l'enseignement secondaire (Van Laethem et Franklin, 2018)
- une plus grande autonomie des élèves dans le cadre de leurs pratiques de déplacement et
- la forte segmentation de l'enseignement secondaire (Andrimont *et al.*, 2019) (voir plus loin).

L'image couramment associée à l'enseignement maternel et primaire est celle du parent accompagnant son enfant à pied à

2 NOMBRE D'ENFANTS BRUXELLOIS CONCERNÉS, DISTANCE MÉDIANE, AU 1^{ER} QUANTILE (Q1) ET AU 3^E QUANTILE (Q3), ET PART DES ENFANTS DANS CHAQUE CLASSE DE DISTANCE À VOL D'OISEAU, SELON LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Niveau	Nombre d'enfants	Distance à vo (km)			Classe de distance à vo (%)					
		Q1	Médiane	Q3	0-1 km	1-2 km	2-4 km	4-6 km	6-8 km	8 km <
Maternel	50 058	0,4	0,7	1,6	62%	19%	12%	4%	2%	2%
Primaire	87 500	0,4	0,9	2,0	54%	21%	16%	5%	2%	2%
Secondaire	86 466	1,0	2,0	3,9	25%	24%	27%	12%	6%	6%
Total	224 024	0,5	1,2	2,6	45%	22%	19%	7%	3%	3%

Source : Communauté française, Communauté flamande, calculs IBSA.

l'école, c'est-à-dire celle d'un enseignement de proximité. Plus de la moitié des enfants ont en effet une distance à vol d'oiseau de moins d'1 km entre leur domicile et leur école, soit une distance que l'on estime marchable pour beaucoup (→ Encadré 2). En revanche, respectivement 38 % et 46 % des enfants du maternel et du primaire dépassent cette distance marchable. Pour respectivement 8 % et 9 %, la distance domicile-école dépasse même les 4 km à vol d'oiseau, soit des distances où dominent les pratiques de déplacement motorisées (transports publics, voiture personnelle, bus scolaires). (→ Encadré 2).

Le passage dans l'enseignement secondaire s'accompagne d'une autonomisation plus grande des déplacements des enfants. Cela leur permet davantage de se déplacer seuls dans les transports publics (Andrimont et al., 2019). Malgré tout, pour

76 % des enfants bruxellois scolarisés dans le secondaire, le recours aux modes actifs, marche ou vélo, est envisageable puisque la distance domicile-école est inférieure à 4 km.

Des distances domicile-école en moyenne trois fois plus importantes dans le spécialisé

L'enseignement spécialisé est un type d'enseignement adapté aux enfants ayant des besoins spécifiques, des difficultés d'apprentissage ou présentant un ou plusieurs handicaps. L'enseignement spécialisé concerne des effectifs beaucoup plus



2. Distances à vol d'oiseau, marchabilité et cyclabilité

Dans ce Focus, l'éloignement domicile-école est approché par les distances à vol d'oiseau. Quelles sont les limites de cette approche ?

Premièrement, les distances à vol d'oiseau ne correspondent pas avec les distances effectivement parcourues par les élèves (et leurs parents). Les distances réelles sont en effet nécessairement plus longues, mais dépendent aussi du mode de déplacement. En effet, à éloignement équivalent, les distances sur le réseau automobile sont plus importantes que les distances sur les réseaux cyclables et marchables. L'implantation locale du tissu viaire joue également. Par exemple, les distances réelles dans les espaces denses tendent à être plus proches des distances à vol d'oiseau.

Deuxièmement, les distances seules n'apportent pas de réelle information sur le confort et la facilité de se déplacer entre le domicile et l'école, pour un mode de déplacement considéré.

Cependant, en ce qui concerne la marche et le vélo, les distances jouent un rôle fondamental dans le sens où elles contraignent fortement le rayon d'action de ces pratiques de déplacement. Dans le cadre de ce focus, on parlera donc de distances marchables et cyclables, à ne pas confondre avec des itinéraires marchables ou cyclables.

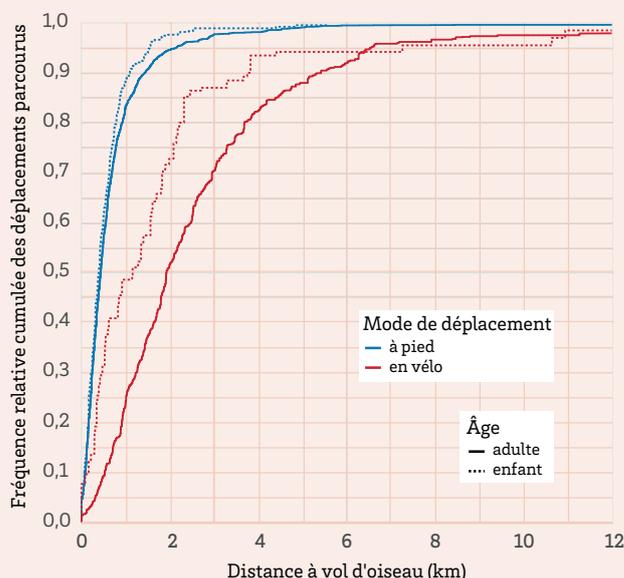
Dans ce Focus :

- le seuil entre les distances marchables et non marchables est fixé à 1 km à vol d'oiseau
- le seuil entre les distances cyclables et non cyclables est fixé à 2 km à vol d'oiseau.

En ce qui concerne la marche, il s'agit d'un seuil relativement haut car 89 % des déplacements à pied des enfants se font sur des distances inférieures à 1 km (3).

En ce qui concerne le vélo, le seuil de 2 km est relativement bas car plus d'un tiers des enfants parcourent des distances supérieures à cette distance (3). Ce seuil de 2 km correspond cependant à un point d'inflexion dans la distribution des distances pour les déplacements à pied des enfants et la probabilité d'utiliser le vélo diminue nettement au-delà. On considère ainsi que les distances inférieures à 2 km à vol d'oiseau sont attractives pour la pratique du vélo et que les distances au-delà de 4 km ne sont pratiquement pas cyclables.

3 FRÉQUENCE RELATIVE CUMULÉE DES DÉPLACEMENTS SELON LA DISTANCE, EN FONCTION DU MODE DE DÉPLACEMENT ET DE L'ÂGE DE LA PERSONNE



Source : Bruxelles Mobilité, ECD 2021-22, calculs IBSA

④ NOMBRE D'ENFANTS BRUXELLOIS CONCERNÉS, DISTANCE MÉDIANE, AU 1^{ER} QUANTILE (Q1) ET AU 3^E QUANTILE (Q3), ET PART DES ENFANTS DANS CHAQUE CLASSE DE DISTANCE À VOL D'OISEAU, SELON LE NIVEAU ET LE TYPE D'ENSEIGNEMENT

Niveau	Type	Nombre d'enfants	Distance à vo (km)			classe de distance à vo (%)					
			Q1	Médiane	Q3	0-1 km	1-2 km	2-4 km	4-6 km	6-8 km	8 km <
Maternel	Ordinaire	49 669	0,3	0,7	1,5	63 %	19 %	12 %	3 %	1 %	2 %
	Spécialisé	389	2,5	4,4	7,0	6 %	11 %	28 %	23 %	14 %	18 %
Primaire	Ordinaire	83 532	0,4	0,8	1,8	56 %	21 %	15 %	4 %	2 %	2 %
	Spécialisé	3 968	1,4	2,7	4,9	17 %	20 %	30 %	15 %	7 %	11 %
Secondaire	Ordinaire	83 414	1,0	2,0	3,8	26 %	25 %	26 %	12 %	5 %	5 %
	Spécialisé	3 052	2,5	4,4	7,6	6 %	12 %	27 %	19 %	13 %	23 %
Total	Ordinaire	216 615	0,5	1,1	2,5	46 %	22 %	19 %	7 %	3 %	3 %
	Spécialisé	7 409	1,8	3,5	6,2	12 %	16 %	29 %	17 %	10 %	16 %

Source : Communauté française, Communauté flamande, calculs IBSA.

faibles que l'enseignement ordinaire. En 2021-2022, 7 409 enfants bruxellois étaient scolarisés dans l'enseignement spécialisé (tous niveaux confondus) alors qu'ils étaient 216 615 dans l'enseignement ordinaire. Cela se traduit par un maillage territorial plus lâche et donc des distances plus importantes. À cela s'ajoute le fait que le spécialisé est segmenté en de nombreux types, qui ne sont chacun organisés que dans une partie seulement des implantations (Andrimont *et al.*, 2019). Il n'est dès lors pas étonnant que les distances domicile-école soient systématiquement plus élevées dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire, et ce quel que soit le niveau d'enseignement considéré (④).

En effet, la moitié des enfants bruxellois scolarisés dans le spécialisé résident à moins de 3,5 km à vol d'oiseau de leur école. Il s'agit d'une distance médiane trois fois plus élevée que dans l'ordinaire (1,1 km). Dans le maternel, la distance médiane est de 4,4 km, soit six fois plus que dans l'ordinaire. Dans le primaire, la distance médiane est de 2,7 km, soit trois fois plus que dans l'ordinaire. Le constat est identique dans le secondaire spécialisé où la distance médiane atteint 4,4 km, soit deux fois plus que dans l'ordinaire.

Alors que dans l'enseignement ordinaire, les distances augmentaient avec le niveau d'enseignement, ce n'est pas le cas dans l'enseignement spécialisé. L'éloignement entre le domicile et l'école y est plus faible dans l'enseignement primaire (distance médiane de 2,7 km) et maximum dans le maternel et le secondaire (distance médiane de 4,4 km). L'enseignement maternel spécialisé présente cependant un profil tout à fait particulier. La distance médiane y est équivalente à celle de l'enseignement secondaire spécialisé et près du double de la distance médiane dans l'enseignement primaire spécialisé. Les 389 enfants scolarisés dans l'enseignement maternel spécialisé représentent une proportion relativement faible des effectifs scolaires (le maternel agrège 5 % des élèves dans l'enseignement spécialisé contre 23 % dans l'ordinaire). La faiblesse des effectifs dans le maternel spécialisé s'accompagne d'une offre réduite dans l'enseignement maternel spécialisé. Les parents d'enfants à besoins spécifiques revendiquent que leur enfant aille dans l'école maternelle des environs notamment parce que les transports scolaires sont lourds pour le rythme de l'enfant. Certaines écoles maternelles acceptent d'accueillir des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement maternel ordinaire (UFAPEC, 2011), ce qui peut expliquer, en partie, la faiblesse des effectifs du maternel spécialisé. L'enseignement n'étant pas obligatoire avant l'âge de 5 ans, il est vraisemblable qu'une proportion importante d'enfants porteurs de handicap ne soit simplement pas scolarisée.

Dans l'enseignement spécialisé, les enfants bruxellois bénéficient de l'appui des services de transport scolaire de la COCOF et de la Vlaamse gemeenschap dans le cadre de leurs déplacements domicile-école. Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève en termes de mobilité, d'autonomie et de situation familiale, divers modes de transport sont envisagés comme la prise en charge intégrale des abonnements de transport en commun, les circuits spéciaux en bus et minivans ou encore le transport individuel. Alors que les distances domicile-école sont déjà plus importantes que dans l'enseignement ordinaire, pour de nombreux enfants scolarisés dans le spécialisé (40 % des élèves en 2014 (Andrimont *et al.*, 2019), les temps de parcours augmentent d'autant plus qu'ils sont inclus dans les circuits de ramassage scolaire.

La forme d'enseignement secondaire suivie a un impact sur les distances domicile-école

Le tableau ⑤ illustre clairement les différences dans les distances domicile-école selon la forme d'enseignement suivie dans l'enseignement secondaire ordinaire. Deux groupes se dégagent :

- ▶ le premier degré et l'enseignement général (2^e et 3^e degrés), où les écoles sont généralement plus proches du domicile (distances médianes de 1,6 km et 1,7 km respectivement)
- ▶ l'enseignement technique et professionnel (2^e et 3^e degrés) où les distances domicile-école sont plus grandes (distances médianes de 3 km).

L'enseignement technique et professionnel scolarisent moins d'enfants. Les implantations scolaires sont donc moins nombreuses qu'au 1^{er} degré et pour l'enseignement général. En conséquence, l'éloignement domicile-école plus important pour une bonne partie des enfants scolarisés dans l'enseignement technique et professionnel. De plus, « le jeu des options conduit davantage que dans le général à une très grande diversité de l'offre des implantations » (Andrimont *et al.*, 2019). En effet, toutes les options ne sont pas disponibles au sein de chaque implantation du technique ou du professionnel. Les enfants sont donc parfois amenés à parcourir de plus grandes distances pour se scolariser, une situation qui ne s'observe pas dans l'enseignement général.

5 NOMBRE D'ENFANTS BRUXELLOIS CONCERNÉS, DISTANCE MÉDIANE, AU 1^{ER} QUARTILE (Q1) ET AU 3^E QUARTILE (Q3), ET PART DES ENFANTS DANS CHAQUE CLASSE DE DISTANCE À VOL D'OISEAU, SELON LA FORME D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE

			Nombre d'enfants	Distance à vo (km)			classe de distance à vo (%)					
Niveau	Type	Forme		Q1	Médiane	Q3	0-1 km	1-2 km	2-4 km	4-6 km	6-8 km	8 km <
Secondaire	Ordinaire	1D	29 683	0,8	1,6	3,0	33 %	27 %	24 %	9 %	4 %	3 %
		G	29 848	0,9	1,7	3,3	29 %	27 %	26 %	10 %	4 %	4 %
		TA	14 709	1,5	3,0	5,1	15 %	18 %	29 %	19 %	9 %	9 %
		P	9 174	1,5	3,0	5,1	15 %	18 %	31 %	17 %	9 %	10 %
Secondaire	Ordinaire	Total	83 414	1,0	2,0	3,8	26 %	25 %	26 %	12 %	5 %	5 %

Source : Communauté française, Communauté flamande, calculs IBSA.

Note : 1D = 1^{er} degré ; G = général ; TA = technique et artistique ; P = professionnel.

Les distances domicile-école sont plus grandes dans l'enseignement néerlandophone que dans l'enseignement francophone

Les distances domicile-écoles sont plus grandes dans l'enseignement néerlandophone que dans l'enseignement francophone (6). Seule exception à cette règle : la distance médiane dans l'enseignement maternel spécialisé néerlandophone est moins grande que son équivalent francophone.

L'augmentation des distances liées à l'enseignement néerlandophone s'explique d'abord par un nombre réduit

d'élèves, impliquant de facto moins d'écoles néerlandophones que francophones sur le territoire bruxellois. En 2021-2022, 21 % des enfants bruxellois sont scolarisés dans une école organisée et/ou subsidiée par la Communauté flamande, ce qui représente 46 314 enfants bruxellois.

Autre facteur : les sortants. Il s'agit d'enfants résidant en Région bruxelloise mais qui vont à l'école en dehors de la Région. 13 % des enfants bruxellois qui fréquentent une école néerlandophone sortent de la Région pour se scolariser, contre 1 % seulement dans l'enseignement francophone. Le plus grand nombre de sortants dans l'enseignement néerlandophone tire la distance médiane de l'enseignement néerlandophone vers le haut (7).

6 NOMBRE D'ENFANTS BRUXELLOIS CONCERNÉS ET DISTANCE MÉDIANE À VOL D'OISEAU, SELON LE SEGMENT D'ENSEIGNEMENT ET LA COMMUNAUTÉ

Niveau	Type	Forme	Nombre d'enfants		Distance médiane à vo (km)	
			Communauté française	Communauté flamande	Communauté française	Communauté flamande
Maternel	Ordinaire	/	36 474	13 195	0,6	0,9
	Spécialisé	/	322	67	4,6	3,4
Primaire	Ordinaire	/	65 459	18 073	0,8	1,1
	Spécialisé	/	3 401	567	2,5	4,1
Secondaire	Ordinaire	1D	24 488	5 195	1,4	2,8
		G	25 732	4 116	1,6	2,8
		TA	12 367	2 342	2,9	4,1
		P	6 825	2 349	2,7	4,1
		Spécialisé	/	2 642	410	4,4

Source : Communauté française, Communauté flamande, calculs IBSA.

Note : 1D = 1^{er} degré ; G = général ; TA = technique et artistique ; P = professionnel.

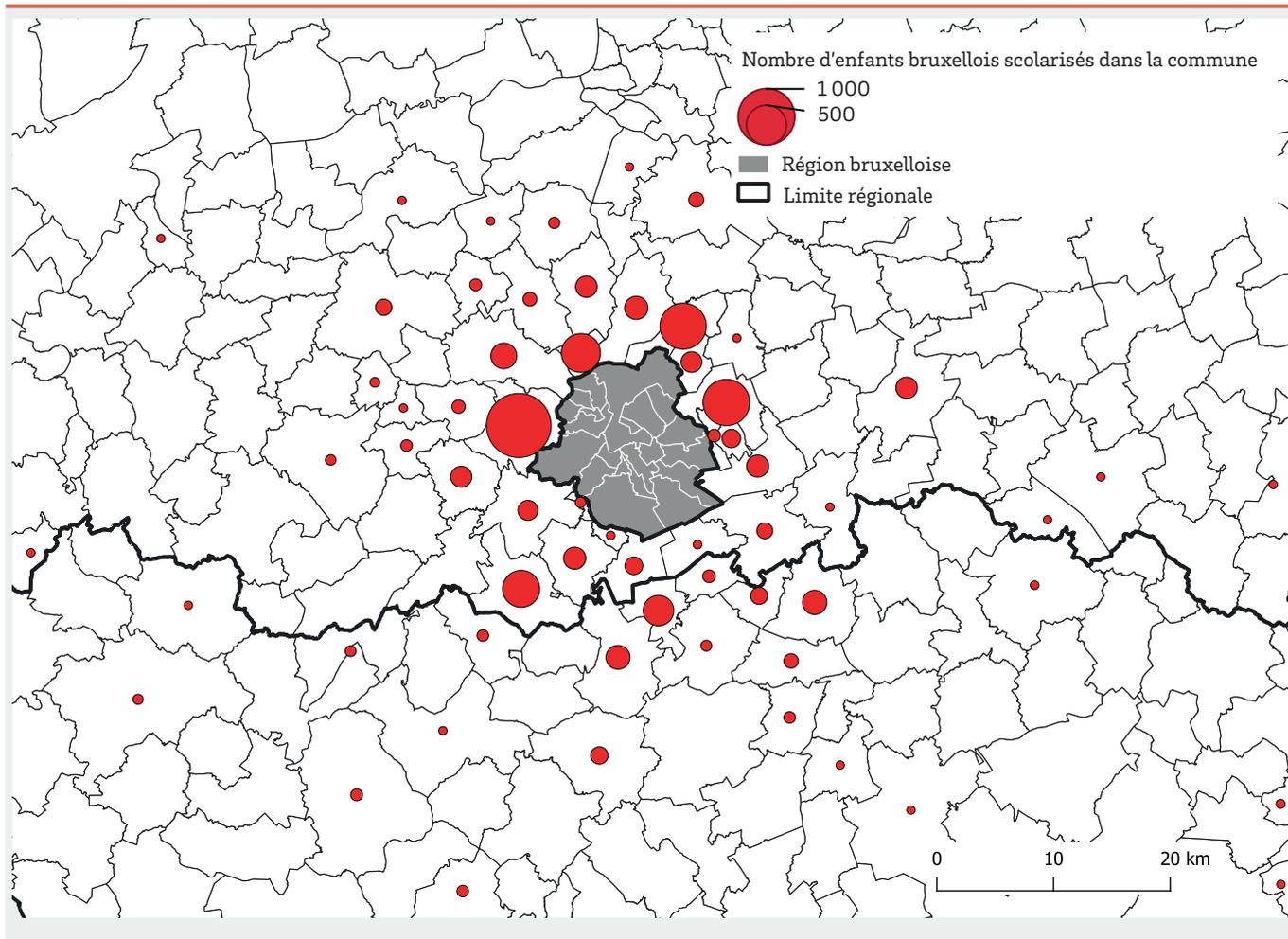
7 NOMBRE D'ENFANTS BRUXELLOIS CONCERNÉS ET DISTANCE MÉDIANE À VOL D'OISEAU, SELON LA COMMUNAUTÉ ET LE LIEU DE SCOLARISATION DES ENFANTS

	Nombre d'enfants			Distance médiane à vo (km)		
	Internes	Sortants	Total	Internes	Sortants	Total
Communauté française	175 918	1 792	177 710	1,1	23,1	1,1
Communauté flamande	40 089	6 225	46 314	1,2	7,0	1,5
Total	216 007	8 017	224 024	1,1	9,1	1,2

Source : Communauté française, Communauté flamande, calculs IBSA.

Note : Les internes sont les enfants résidant en Région bruxelloise qui vont à l'école en Région bruxelloise.

8 LOCALISATION DES LIEUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS SORTANTS BRUXELLOIS (CERCLES PROPORTIONNELS AU NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS)



La carte 8 montre la répartition des enfants bruxellois selon leur lieu de scolarisation. Majoritairement, les enfants bruxellois qui se scolarisent en dehors de la Région se dirigent vers les communes limitrophes de la Région. Pour trouver un enseignement francophone en dehors de la Région, il faut nécessairement parcourir de plus longues distances que pour trouver un enseignement néerlandophone.

Analyses par quartier

Les distances domicile-école qui séparent les élèves bruxellois de leur école ne varient pas seulement en fonction de la filière d'enseignement qu'ils suivent, mais aussi selon leur lieu de résidence. Les cartes 9 (maternel), 9 (primaire) et 9 (secondaire) (colonne de gauche) montrent la part des enfants bruxellois du quartier dont la distance domicile-école à vol d'oiseau est inférieure à 1 km (soit une distance potentiellement marchable – → Encadré 2). De l'enseignement maternel à l'enseignement secondaire, la part d'enfants à moins d'1 km à vol d'oiseau de leur école ne cesse de diminuer. Alors que dans l'enseignement maternel la quasi-totalité des quartiers ont plus de 50 % d'enfants à moins d'1 km à vol d'oiseau de leur école, ce n'est le cas que d'un quartier sur deux dans l'enseignement primaire et un seul quartier dans l'enseignement secondaire. Spatialement, la part d'enfants à moins d'1 km à vol d'oiseau de leur école est globalement supérieure dans les quartiers centraux

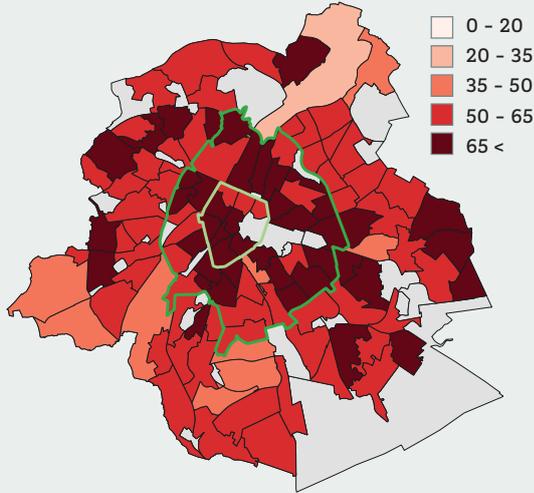
(Pentagone et 1^{ère} couronne), plus denses et bénéficiant d'un maillage scolaire serré, qu'en seconde couronne.

Les cartes 10 (maternel), 10 (primaire) et 10 (secondaire) (colonne de droite) montrent la part des enfants bruxellois du quartier dont la distance domicile-école à vol d'oiseau est supérieure à 4 km (soit une distance où dominent les déplacements motorisés – → Encadré 2). Spatialement, la part d'enfants scolarisés à plus de 4 km à vol d'oiseau du domicile met moins en opposition les quartiers centraux aux quartiers plus périphériques. Dans le maternel et le primaire, c'est plutôt le cadrant sud-est qui se distingue par une part plus faible d'enfants scolarisés loin de chez eux. Au contraire, la part d'enfants scolarisés à plus de 4 km est en moyenne supérieure à l'ouest du Canal et dans le nord de Bruxelles, mais demeure élevée également dans le Pentagone et une partie de la 1^{ère} couronne. Dans l'enseignement secondaire, la part d'enfants à plus de 4 km de leur école respecte davantage une géographie centre-périphérie : la part d'enfants scolarisés loin du domicile augmente depuis les quartiers centraux vers les quartiers périphériques de la seconde couronne. Ici aussi, cependant, on constate une certaine asymétrie à l'intérieur de ce schéma : la part d'enfant scolarisés à plus de km à vol d'oiseau du domicile est généralement supérieure dans les quartiers situés à l'ouest du canal et dans le nord de la Région.

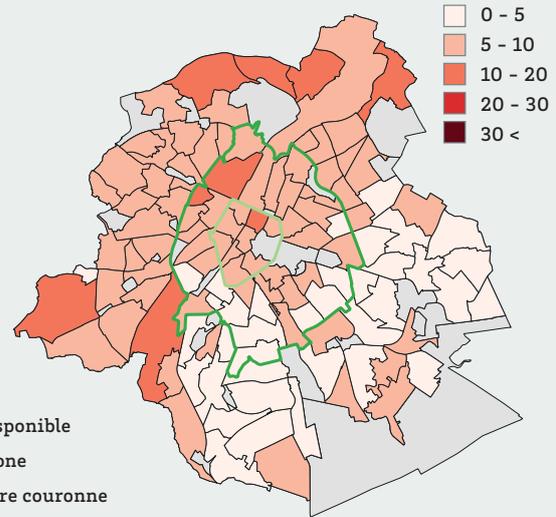
9 PART DES ENFANTS BRUXELLOIS DU QUARTIER DONT LA DISTANCE DOMICILE-ÉCOLE À VOL D'OISEAU EST INFÉRIEURE À 1 KM

10 PART DES ENFANTS BRUXELLOIS DU QUARTIER DONT LA DISTANCE DOMICILE-ÉCOLE À VOL D'OISEAU EST SUPÉRIEURE À 4 KM

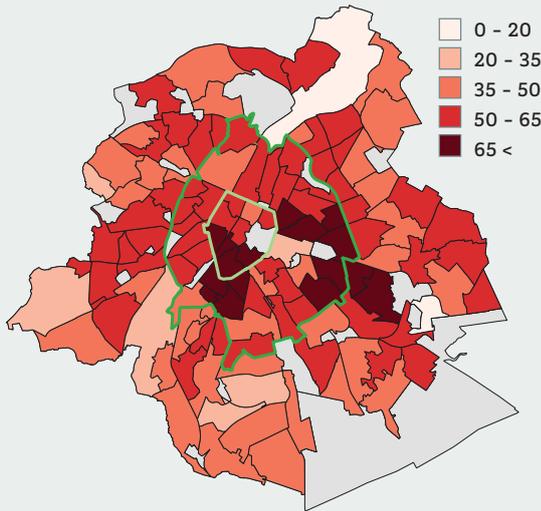
Part des enfants à moins de 1 km de leur école maternelle (%)



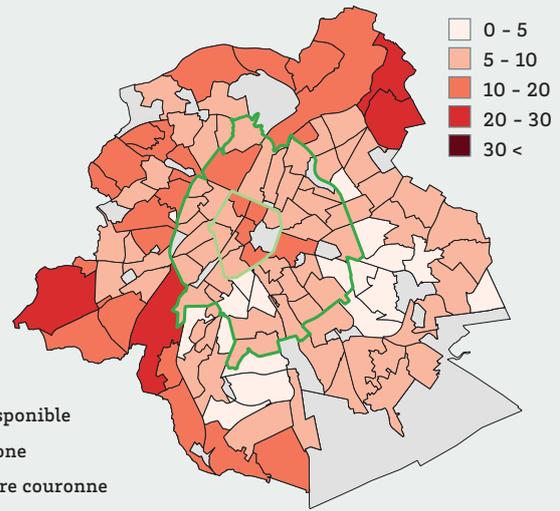
Part des enfants à plus de 4 km de leur école maternelle (%)



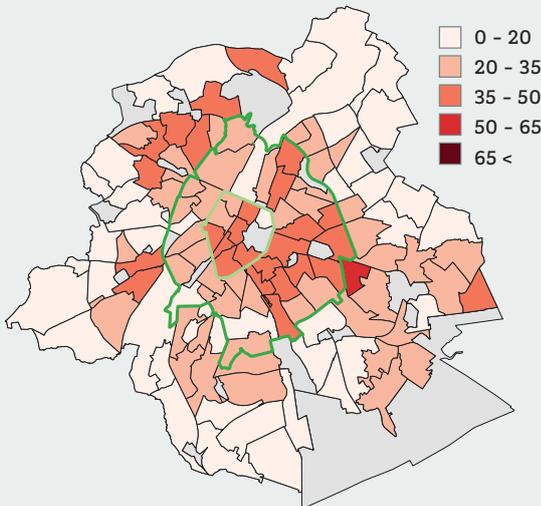
Part des enfants à moins de 1 km de leur école primaire (%)



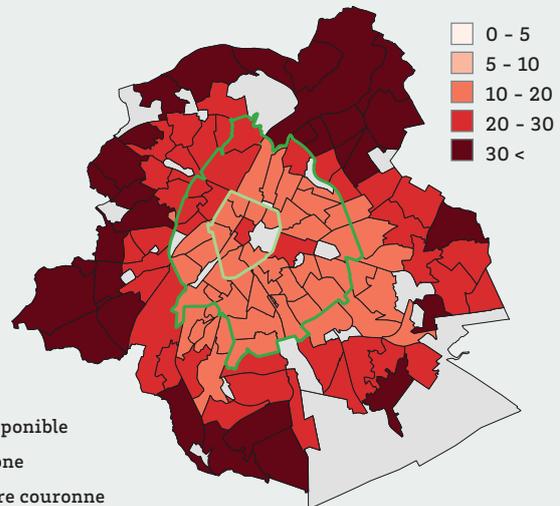
Part des enfants à plus de 4 km de leur école primaire (%)



Part des enfants à moins de 1 km de leur école secondaire (%)



Part des enfants à plus de 4 km de leur école secondaire (%)





3. Quelle est la place de la distance domicile-école dans la sélection à l'inscription ?

Dans les écoles pour lesquelles la demande de places dépasse l'offre disponible, des critères de priorisation sont mis en place pour départager les élèves. Le critère de la distance domicile-école peut alors intervenir :

- dès le départ, dans les critères de priorisation
- en dernier recours, pour départager deux élèves avec le même niveau de priorité

La situation est différente dans l'enseignement francophone et néerlandophone.

La sélection des élèves dans les écoles néerlandophones bruxelloises (Vlaamse Overheid, 2011) se fait d'abord sur base de critères comme le diplôme de la mère ou la bonne connaissance du néerlandais par un des parents. La distance à vol d'oiseau entre le domicile de l'élève et l'école intervient en dernier recours pour départager deux élèves ayant le même niveau de priorité pour l'attribution d'une place libre dans l'enseignement maternel et primaire, mais pas dans l'enseignement secondaire néerlandophone.

Dans l'enseignement francophone (Ministère de la Communauté Française, 2010), aucune règle n'est édictée pour l'inscription dans l'enseignement maternel et primaire. En revanche, l'inscription est réglementée pour l'entrée en 1^{ère} secondaire. Les élèves sont classés selon un indice composite, du plus grand au plus petit. 3 des 8 critères de calcul de l'indice composite font référence à la distance à vol d'oiseau : la distance domicile-école primaire, la distance domicile-école secondaire et la distance école primaire-école secondaire. Les deux premiers critères basés sur la distance ont pour but d'encourager l'inscription des enfants dans une école proche du domicile. Le dernier cherche à prendre en compte un éventuel choix des parents comme la sélection d'une école proche du lieu de travail (Ryelandt, 2013). Si plusieurs élèves ont un indice composite identique, ils sont départagés par l'indice socio-économique de leur quartier et, en dernier recours, par le critère de distance domicile-école secondaire.

Les questions de distance interviennent donc à des moments différents dans les processus de sélection à l'inscription dans l'enseignement francophone et néerlandophone. Mais, quel que soit le moment, le critère de la distance domicile-école va toujours dans le même sens et incite les parents à scolariser leur enfant dans une école proche de leur domicile.

Conclusions

Pour la moitié des élèves bruxellois, l'école se situe à moins de 1,2 km à vol d'oiseau du domicile. Ceci signifie aussi que pour l'autre moitié des élèves bruxellois, la distance domicile-école est supérieure à 1,2 km. La mobilité domicile-école déborde donc souvent, largement, du quartier du domicile. Ainsi, plus de la moitié des élèves (55 %) vont à une école distante de plus d'1 km à vol d'oiseau (distance potentiellement marchable) et 44 % à une école distante de plus de 2 km (distance potentiellement cyclable). Un peu plus d'un élève bruxellois sur cinq (22 %) se rend à une école localisée à plus de 4 km à vol d'oiseau, soit des distances où dominent les pratiques de déplacement motorisées (transports publics, voiture personnelle, bus scolaires).

Il existe cependant une grande variabilité dans l'éloignement domicile-école en fonction du segment d'enseignement :

- › dans l'enseignement fondamental (→ [Glossaire](#)), les distances demeurent relativement contenues (une majorité d'élèves habitent à distance marchable de leur école). Elles augmentent cependant fortement avec le passage dans l'enseignement secondaire. L'offre scolaire y est en effet organisée en un nombre plus réduit d'implantations de plus grande capacité, qui proposent une variété d'options, voire de filières d'enseignement. Les distances y sont de ce fait plus étendues (75 % des élèves résident à plus d'1 km de l'école pour une distance médiane de 2 km). Ceci correspond aussi à une autonomisation plus grande des pratiques de déplacement des élèves et, notamment, un recours plus important aux transports publics. Le passage dans l'enseignement technique et professionnel est pénalisant en matière de distance à parcourir, par rapport au général. Les effectifs scolaires plus restreints et une segmentation importante en options y conduisent en effet à une offre spécifique plus rare.
- › L'organisation de l'enseignement spécialisé produit des distances très importantes entre le domicile et l'école : avec une distance médiane de 3,5 km, elles sont plus de trois fois supérieures aux distances rencontrées dans l'enseignement ordinaire. Une partie des déplacements y est pris en charge par du ramassage scolaire.
- › L'éloignement domicile-école est un peu supérieur dans l'enseignement néerlandophone par rapport à l'enseignement francophone (distance médiane de 1,5 km dans le premier pour 1,1 km dans le second). Ceci s'explique en bonne partie par la scolarisation de nombreux élèves de l'enseignement néerlandophone (13 % de ceux-ci) dans la périphérie bruxelloise. Ce phénomène est davantage marqué dans l'enseignement secondaire.

De plus, l'offre n'étant pas uniformément répartie sur le territoire, les distances médianes domicile-école, à niveau d'enseignement équivalent, varient selon le quartier de résidence. Les enfants résidant dans les quartiers du Pentagone et de la première couronne parcourent globalement de moins grandes distances domicile-école que les élèves habitant d'autres quartiers de la Région. La part d'enfants scolarisés loin de leur domicile respecte cependant moins ce schéma centre-périphérie. La part d'enfants dont la distance domicile-école dépasse 4 km peut ainsi être importante également dans les quartiers du Pentagone ou de la première couronne.

Une partie non négligeable des distances longues est le fruit de la segmentation de l'enseignement. Dans le spécialisé comme dans le technique et le professionnel, la variété des types d'une part et des options d'autre part, tendent à raréfier l'offre pertinente pour les élèves concernés. A cet égard, l'organisation de l'enseignement peut permettre de limiter les contraintes qui pèsent sur les élèves et leurs familles, mais aussi faciliter la prise en charge collective des mobilités et les nuisances environnementales qui les accompagnent. Par exemple en intégrant davantage les enfants porteurs de handicap dans l'enseignement ordinaire ou en garantissant le maintien d'un maximum d'options de l'enseignement technique et professionnel sur l'ensemble du territoire.

Dans l'enseignement ordinaire, les distances longues caractérisent en grande partie le secondaire. De ce point de vue, la planification peut jouer un rôle important pour faciliter les déplacements. Soit en localisant les écoles dans les espaces centraux du point de vue de la desserte en transport public, soit en améliorant la desserte elle-même, notamment en seconde couronne ou entre celle-ci et la proche périphérie bruxelloise.

Bibliographie

- **BRANDELEER C. & ERMANS T., 2019.** Caractéristiques et répartition temporelle des déplacements vers le travail et l'école à Bruxelles. In : ERMANS, T., BRANDELEER, C., D'ANDRIMONT, C., HUBERT, M., MARISSAL, P., VANDERMOTTEN, C. & WAYENS, B., *Analyse des déplacements domicile-travail et domicile-école en lien avec la Région de Bruxelles-Capitale*. Cahiers de l'observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, n° 6. Bruxelles Mobilité. Bruxelles : Camille Thiry.
- **DRAELANTS H., 2014.** Le choix de l'école en Belgique francophone : de l'individualisation à la bureaucratisation? Hypothèses sur les évolutions introduites par la réforme des inscriptions. *Les Cahiers de recherche du Girsef*. Vol. 99, 26 pp.
- **D'ANDRIMONT C., MARISSAL P. & WAYENS B., 2019.** Les déplacements domicile-école dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire. In : ERMANS, T., BRANDELEER, C., D'ANDRIMONT, C., HUBERT, M., MARISSAL, P., VANDERMOTTEN, C. & WAYENS, B., *Analyse des déplacements domicile-travail et domicile-école en lien avec la Région de Bruxelles-Capitale*. Cahiers de l'observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, n° 6. Bruxelles Mobilité. Bruxelles : Camille Thiry.
- **FRIANT N., 2015.** Choix de l'école et ségrégations scolaires dans un espace local en Belgique francophone. In : *Inégalités éducatives et espaces de vie*. Rennes : s.n. septembre 2015.
- **IBSA. VAN LAETHEM M., FRANKLIN A., 2016,** *De la maison à l'école : origine et destination des élèves bruxellois*, Focus de l'IBSA n°15.
- **LEBRUN K., HUBERT M., DOBRUSZKES F. & HUYNEN P., 2012.** *L'offre de transport à Bruxelles*, Cahiers de l'observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, 2012. Bruxelles : Camille Thiry.
- **MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, 2010.** Décret modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, en ce qui concerne les inscriptions en première année du secondaire [online]. 18 mars 2010. Disponible à l'adresse : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2012032914.
- **RYELANDT N., 2013.** Les décrets « inscriptions » et « mixité sociale » de la Communauté française. Courrier hebdomadaire du CRISP. Vol. 2188-2189, pp. 5 118.
- **UFAPEC, 2011.** L'enseignement spécialisé : l'élève et son projet de vie. Etude UFAPEC 2011 n°32.11.
- **VLAAMSE OVERHEID, 2011.** Decreet betreffende het inschrijvingsrecht [online]. 25 novembre 2011. Disponible à l'adresse : https://etaamb.openjustice.be/nl/decreet-van-25-november-2011_n2012035065.html.

Glossaire

Médiane et quartiles

Les quartiles sont les valeurs qui partagent les distances domicile-école en quatre parties égales après les avoir classées de la plus petite à la plus grande. Le premier quartile (Q1) est la distance au-dessous de laquelle se situent 25 % des distances ; le deuxième quartile, aussi appelé médiane, est la distance au-dessous de laquelle se situent 50 % des distances ; le troisième quartile (Q3) est la distance au-dessous de laquelle se situent 75 % des distances.

Enseignement fondamental

L'enseignement fondamental regroupe l'enseignement maternel et primaire.

Notes

- Elles correspondent à la situation au 1^{er} février pour la Communauté flamande et au 15 janvier pour la Communauté française de l'année scolaire 2021-2022.
- Hors alternance. Voir [encadré méthodologique](#).

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Xavier Dehaibe, Line Jussiant, Vanie Roelandt (IBSA), Anne Tréfois (SEVE)

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2025 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.